

Communiqué de presse

Accueil des demandeurs d'asile : ouverture de 8 nouveaux dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement fondamental et secondaire et octroi de 259 nouvelles périodes

Le 28 octobre 2015

Sur proposition de la Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance, Joëlle Milquet, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles lance aujourd'hui un appel à candidatures pour la création de 8 nouveaux dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA) pour l'enseignement fondamental et secondaire. Le Gouvernement va aussi octroyer des périodes supplémentaires à 11 établissements scolaires pour l'organisation des DASPA.

Les chiffres récents de FEDASIL nous indiquent que le nombre d'enfants primo-arrivants présents dans notre pays est de 5.000 mineurs. Actuellement, 2.200 élèves primo-arrivants sont déjà inscrits dans un DASPA au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Gouvernement a décidé d'ouvrir de nouvelles structures d'accueil et de scolarisation et d'en renforcer certaines qui existent déjà, afin de faire face à l'arrivée des migrants de ces dernières semaines.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'ouverture et le renforcement de ces structures sont nécessaires afin de pouvoir y faire face. La scolarisation des enfants constitue une étape intermédiaire essentielle pour les intégrer au mieux dans leur nouvel environnement et dans notre système éducatif. En outre, ce dispositif est adapté au profil et aux besoins des enfants primo-arrivants.

1. Création de 8 nouveaux dispositifs d'accueil

Actuellement, 69 DASPA sont organisés : 32 DASPA pour l'enseignement fondamental (16 en Région wallonne et 16 dans la Région de Bruxelles-Capitale) et 37 DASPA pour l'enseignement secondaire (19 en Région wallonne et 18 dans la Région de Bruxelles-Capitale).

Grâce à ce nouvel appel à candidatures lancé aujourd'hui par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 3 DASPA pourront s'ouvrir pour les **nouveaux centres d'accueil** de **Belgrade** et de **Sainte-Ode**. De même, 5 DASPA supplémentaires seront créés pour scolariser les enfants primo-arrivants de 5 à 12 ans présents dans les centres de **Jodoigne**, **Rixensart**, **Sugny**, **Bovigny** et **Yvoir**.

Au total, ce sont ainsi plus de 77 DASPA qui seront organisés, ce qui va permettre de répondre aux demandes et aux besoins des écoles et des centres accueil.

2. Octroi de 259 périodes supplémentaires à 11 établissements scolaires de l'enseignement secondaire et fondamental

191 périodes supplémentaires seront octroyées à 11 établissements de l'enseignement secondaire et fondamental. Les établissements concernés sont :

- l'Institut Saint-Joseph de **Trois-Ponts**
- l'ITCF Henri Maus de **Namur**
- le Lycée Saint-François de Sales de **Gilly**
- l'Athénée royal de **Florennes**
- l'Institut Sainte-Claire de **Verviers**
- l'Athénée royal de **Tournai**
- l'Institut Saint-Joseph de **Sougné-Remouchamps**

Il est aussi prévu d'octroyer des périodes supplémentaires aux établissements de l'enseignement fondamental de :

- l'Athénée royal de **Florennes**
- l'école communale de **Herbeumont**
- l'école communale de **Tournai**
- le centre scolaire Sainte-Marie de **Saint-Gilles**.

Ces périodes s'ajoutent à celles attribuées dans le cadre d'une décision du 9 septembre dernier du Gouvernement relative à l'octroi de 225 périodes supplémentaires à 6 établissements scolaires de l'enseignement secondaire et fondamental.

Un partenariat entre trois établissements scolaires est en cours de création pour accueillir les mineurs étrangers non accompagnés (MENA) qui se situent au Centre de **Ligneuville**.